



Problème avec une voiture stationnée sur une piste cyclable

Par **stars666**, le **01/12/2008** à **12:26**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir quels sont mes droits et si je vais avoir des ennuis.
Tout d'abord exposons mon problème.
Je suis un cycliste et sur le chemin de mon boulot il y a une piste cyclable où un particulier stationne son véhicule dessus à moitié sur le trottoir et à moitié sur la piste cyclable.
Pour essayer de le faire partir j'ai levé ses essuies-glace un jour. Mais il a du me voir.
Est-ce que je peux avoir des ennuis juridiques pour cela ?
Ce matin une voiture m'a rasé de trop près sur mon côté gauche et je n'ai pu éviter la voiture qui était stationnée sur la piste cyclable.
Ma question est suis-je responsable si il y a des rayures sur la voiture alors qu'elle n'a pas le droit de stationner là ?
Merci d'avance de votre réponse,

Par **Tisuisse**, le **02/12/2008** à **18:52**

Avec votre portable, vous appelez les FDO qui se feront un plaisir de verbaliser ce véhicule. Au bout de quelque PV, il comprendra et ne viendra plus sur trottoir ni piste cyclable. Au fait, en cas d'accident, le conducteur en stationnement interdit sur trottoir et piste cyclable reste seul responsable.

Par **stars666**, le **02/12/2008** à **20:09**

merci de votre réponse.
Je vais procéder ainsi.